Résolution présentée par la délégation du Saint-Siège

Thème : Droits Politiques et Sociaux

Concerne : L'éducation religieuse et la préservation de la culture catholique à travers le monde

L'Assemblée Générale,

Consternée par le déclin de la pratique de la religion catholique en Occident et la diminution de la transmission de la foi à travers les générations qui influence de manière inexorable les traditions et coutumes chrétiennes,

Constatant une baisse continue du nombre de fidèles dans plusieurs régions du monde historiquement catholiques, principalement en Europe,

Rappelant les principes de liberté de religion et de conscience fixés par l'article 18 de la Déclaration universelle des droits de l'homme qui garantissent une liberté de religion,

Partant du principe que la diversité des religions et des cultures constitue un patrimoine commun de l'humanité et qu'il est fondamental de le préserver,

Reconnaissant l'influence historique de l'Église catholique dans l'éducation, la santé et l'action humanitaire à l'échelle mondiale,

Décide d'entreprendre un vaste programme d'aide humanitaire, économique et religieuse sur financement volontaire des États membres, d'organisations caritatives et de donateurs privés. Ce programme sera établi autour de trois piliers:

- En premier lieu, la rénovation et la construction d'établissements scolaires de tous niveaux.
- En second lieu, la présence d'associations caritatives établies de manière permanente au sein des pays en voie de développement afin de fournir un accès aux soins, une alimentation saine et suffisante et une sécurité renforcée face aux enjeux politiques et climatiques.
- Enfin, la mise en place d'aides financières pour les étudiants les plus démunis afin de favoriser leur éducation et leur insertion dans le monde professionnel de plus ces fonds seront également destinés directement aux États en voie de développement afin de les aider à rattraper leur retard économique et social sur les nations développées et à les aider à transmettre la foi aux générations futures, ce qui permettra un maintien de la paix au sein des nations concernées.

*Le texte français fait foi.*